

PAR COURRIEL

Québec, le 3 novembre 2025

[REDACTED]

N/Réf. : DA2526-31

Objet : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

[REDACTED],

Par la présente, nous donnons suite à votre demande reçue le 2 octobre 2025 visant à obtenir :

- « 1. Tous les documents relatifs au projet SIFARH, notamment :
 - Les plans de développement, analyses de risques, évaluations technologiques, budgets, contrats, appels d'offres, rapports de suivi.
 - Les présentations liées au projet
 - Les rapports d'audit internes ou externes portant sur le projet SIFARH, réalisés depuis le 1^{er} janvier 2024.
2. Toutes les communications échangées entre votre ministère et Santé Québec, le ministère de la Santé concernant le projet SIFARH, depuis le 1^{er} janvier 2024 jusqu'à aujourd'hui. Cela inclut :
 - Les courriels, lettres officielles, notes de service, comptes rendus de réunions, documents de coordination ou de validation.
 - Visant les acteurs suivants : sous-ministres, directeur principal de l'information, les ministres Éric Caire et Gilles Bélanger
 - De juin 2023 au 30 septembre 2025 ».

En réponse à votre demande, vous trouverez, ci-joints, les documents que le ministère de la Cybersécurité et du Numérique peut vous transmettre. Toutefois, certaines informations sont caviardées et d'autres documents ne sont pas accessibles en vertu des articles 9, 14, 31, 33, 34, 37, 39, 41, 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « *Loi sur l'accès* »).

...2

Par ailleurs, en application à l'article 13 de la *Loi sur l'accès*, vous pouvez consulter un document visé par votre demande qui a fait l'objet d'une diffusion :

[Tableau de bord des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec](#)

Également, le MCN détient des documents qui relèvent davantage de la compétence de d'autres organismes publics. Ainsi, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'accès*, nous vous invitons à formuler votre demande auprès du responsable de l'accès aux documents des organismes publics concernés, dont les coordonnées sont les suivantes :

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Mme Josée Martel
Accès aux documents
Directrice de la gouvernance et
des affaires institutionnelles
1075, ch. Sainte-Foy
Québec (QC) G1S 2M1
responsable.acces@msss.gouv.qc.ca

Santé Québec

M^e Anne De Ravinel
Directrice - Accès à l'information
et protection des renseignements personnels
2021, av. Union, 10^e étage #10.051
Montréal (QC) H3A 2S9
acces.documents@sante.quebec

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente. À cet effet, vous trouverez, ci-joints, le texte des articles précités ainsi qu'une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie d'agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Isabelle Goulet

De: _Boîte Sous-ministre de la Cybersécurité et du Numérique
Envoyé: 26 juillet 2024 14:49
À: Boris Gueissaz-Teufel
Cc: _Boîte Cabinet; Daniel Paré; Martel, Mylène; Goulet, Sylvain
Objet: Projets en ressources informationnelles du portefeuille santé et services sociaux (31542)
Pièces jointes: LE_DPI-DI RSSS_31542.pdf

Bonjour,

Je vous invite à prendre connaissance de la correspondance que vous trouverez en pièce jointe.

Cordiales salutations,

*Corinne Rieupet, **pour***

Stéphane Le Bouyonnec

Sous-ministre et dirigeant principal de l'information
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

900, place D'Youville, 3^e étage, Québec (Québec) G1R 3P7

Tél. : 418 644-1030

Sous-ministre@mcn.gouv.qc.ca

Quebec.ca/gouv/ministere/cybersecurite-numerique



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.



PAR COURRIEL

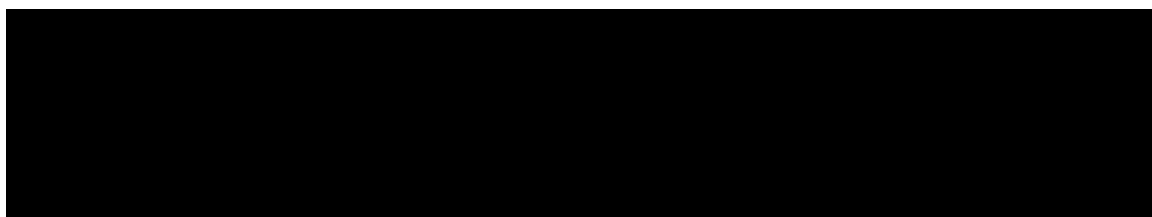
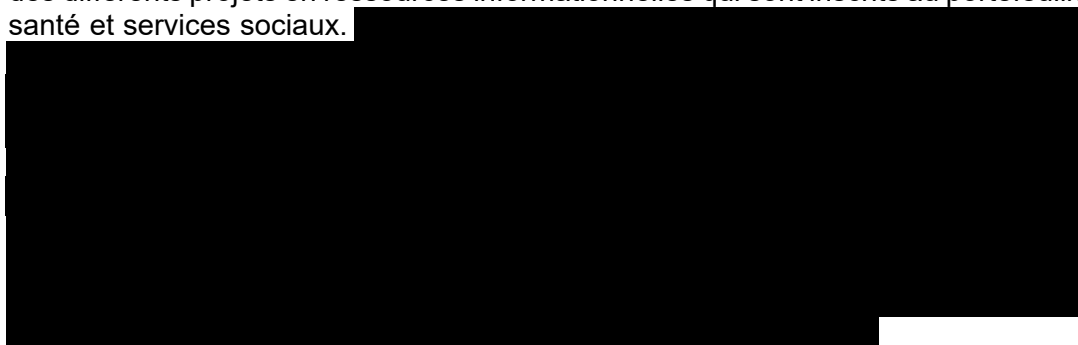
Québec, le 26 juillet 2024

Monsieur Boris Gueissaz-Teufel
Sous-ministre adjoint aux technologies de l'information
et dirigeant de l'information
Ministère de la Santé et des Services sociaux
930, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 2L4

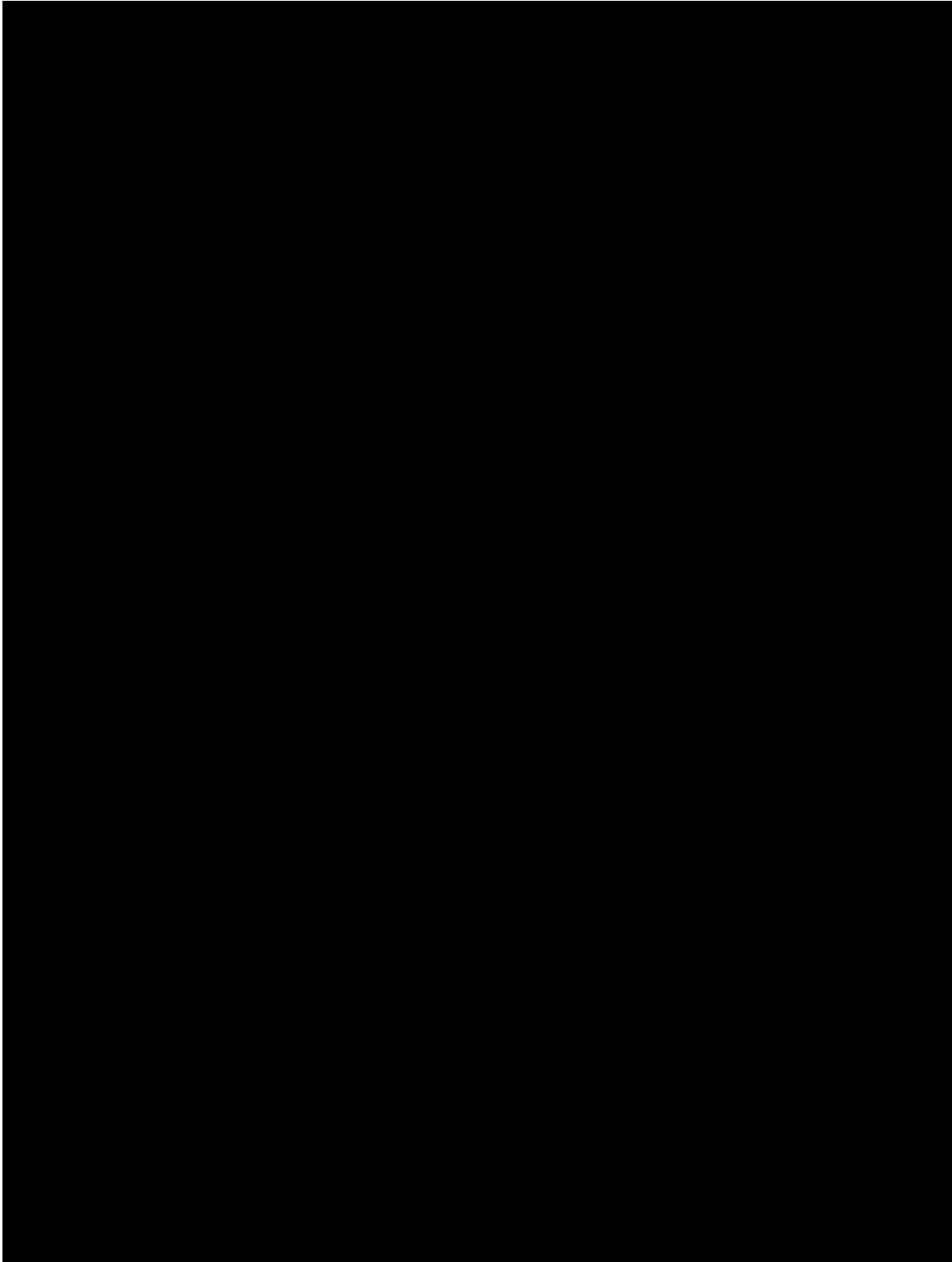
Objet : Projets en ressources informationnelles du portefeuille santé et services sociaux

Monsieur le Sous-Ministre adjoint,

Depuis le début juin, nous avons tenu plusieurs rencontres afin d'échanger à l'égard des différents projets en ressources informationnelles qui sont inscrits au portefeuille santé et services sociaux.



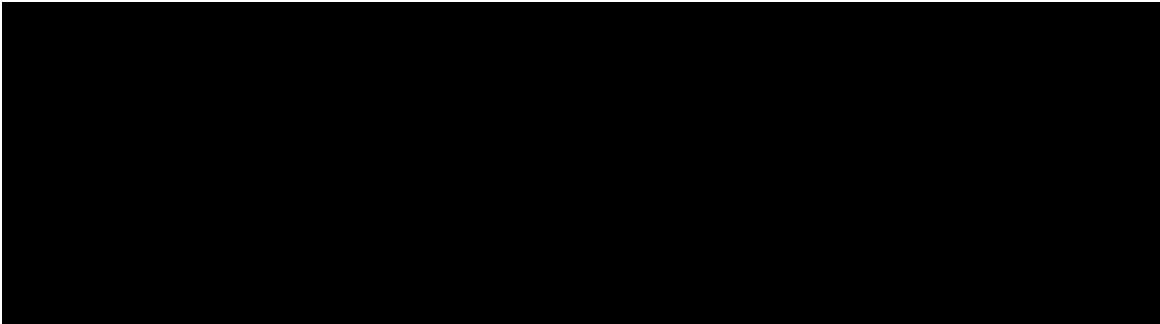
...2



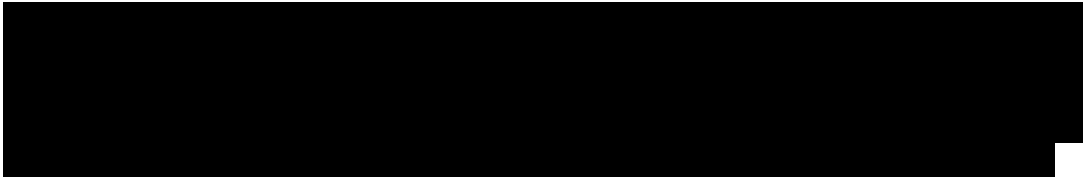
Projet Système d'information des finances, de l'approvisionnement et des ressources humaines

La phase d'exécution du projet SIFARH du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a été autorisée par le Conseil du trésor le 31 mai 2022 au coût de 202,0 M\$ et pour une durée de 48 mois.

En vertu des [Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles](#), un état de santé mensuel était attendu pour ce projet dès le 1^{er} juillet 2022 au Tableau de bord. Malgré les rappels transmis par les équipes du MCN, aucun état de santé n'a été publié à ce jour. Par ailleurs, les informations reçues de votre part, ou des équipes de votre ministère, concernant ce projet sont parcellaires et se font habituellement de façon verbale.



En application l'article 15 des [Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles](#), il y a là un changement significatif à la portée de votre projet, ce qui implique d'obtenir une nouvelle autorisation du gouvernement laquelle devra être accompagnée d'une recommandation du dirigeant principal de l'information. Dans les circonstances, je vous invite à suspendre le projet en cours en attendant la nouvelle orientation ainsi que cette nouvelle autorisation.



Exigence

Considérant ce qui précède, en application de l'article 16.4 de la [Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement](#), je peux, comme dirigeant principal de l'information, requérir d'un organisme public une reddition de compte concernant un projet en ressources informationnelles portant sur les aspects qu'il détermine.

En conséquence, je requiers du MSSS que les documents suivants soient transmis au plus tard le 15 août 2024 à l'attention de M^{me} Mylène Martel, sous-ministre adjointe à la gouvernance des ressources informationnelle :

- La planification détaillée du projet SIFARH;
- Les états d'avancement mensuels depuis l'autorisation de l'exécution de ce projet, étant donné que les états de santé n'ont pas été publiés;
- Les comptes rendus des rencontres du comité directeur depuis la mise en place de celui-ci;

L'analyse de ces documents permettra de formuler, s'il y a lieu, les recommandations qui s'imposent au ministre de la Cybersécurité et du Numérique.

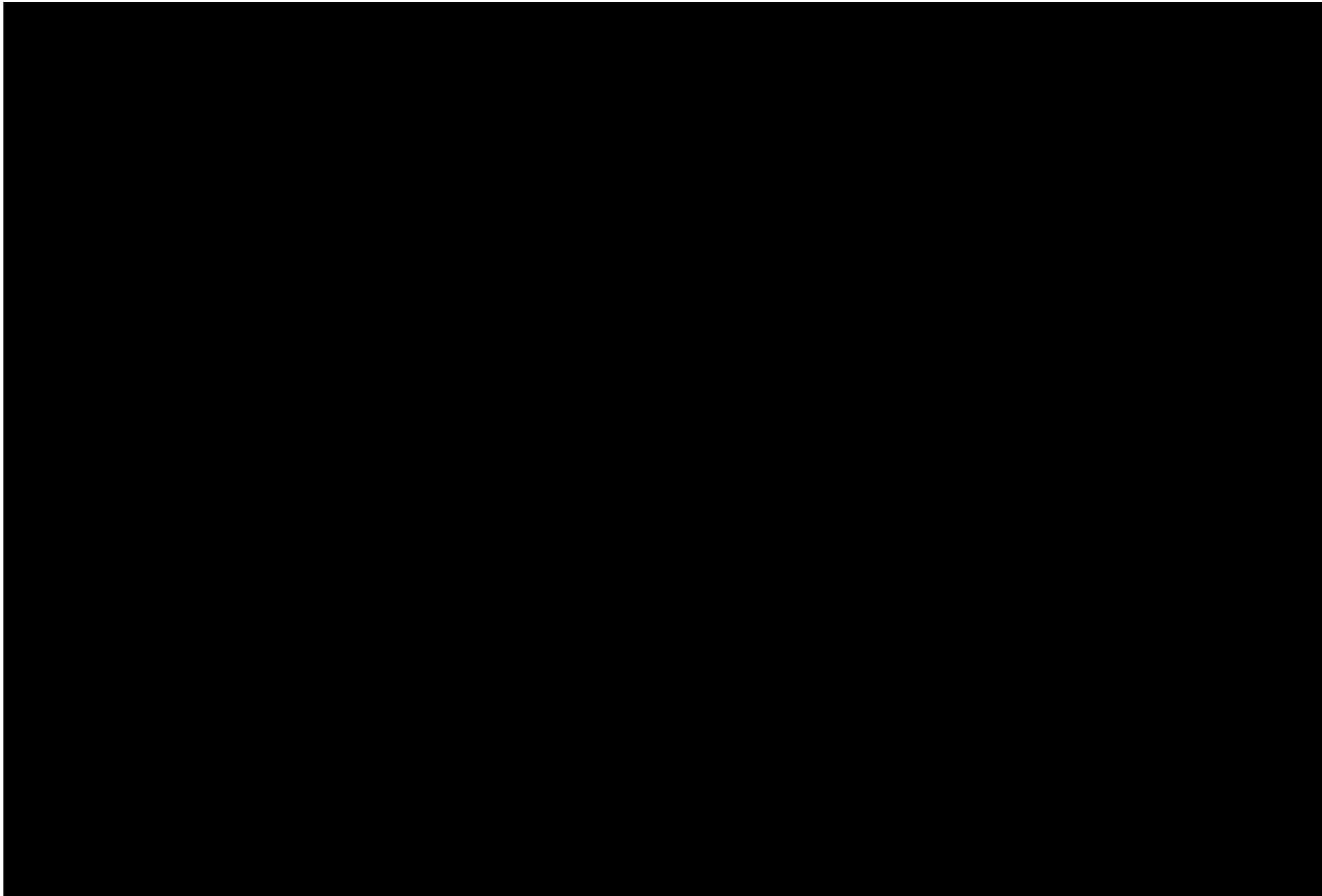
Pour toute question relative à ce sujet je vous invite à communiquer par courriel avec M^{me} Martel, à l'adresse mylene.martel@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Sous-Ministre adjoint, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre
et dirigeant principal de l'information,

Stéphane Le Bouyonnec

- c. c. M. Éric Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique
M. Daniel Paré, sous-ministre, ministère de la Santé et des Services sociaux
M^{me} Mylène Martel, sous-ministre adjointe à la gouvernance des ressources informationnelles, MCN
M. Sylvain Goulet, sous-ministre adjoint aux infrastructures technologiques et à la bureautique, MCN



De: _Boîte Sous-ministre de la Cybersécurité et du Numérique
Envoyé: 8 octobre 2024 17:27
À: Daniel Paré
Cc: _Boîte Cabinet; Martel, Mylène; Bédard, Carole
Objet: Projet Système d'information des finances, de l'approvisionnement et des ressources humaines
Pièces jointes: Lettre_SIFARH_MSSS_SG_signée(31697).pdf

Bonjour,

Je vous invite à prendre connaissance de la correspondance que vous trouverez en pièce jointe.

Cordiales salutations,

Corinne Rieupet, pour

Stéphane Le Bouyonnec

Sous-ministre et dirigeant principal de l'information
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

900, place D'Youville, 3^e étage, Québec (Québec) G1R 3P7

Tél. : 418 644-1030

Sous-ministre@mcn.gouv.qc.ca

Quebec.ca/gouv/ministere/cybersecurite-numerique



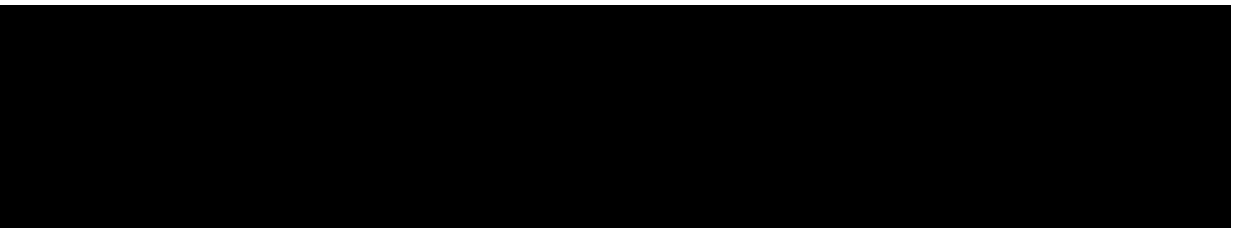
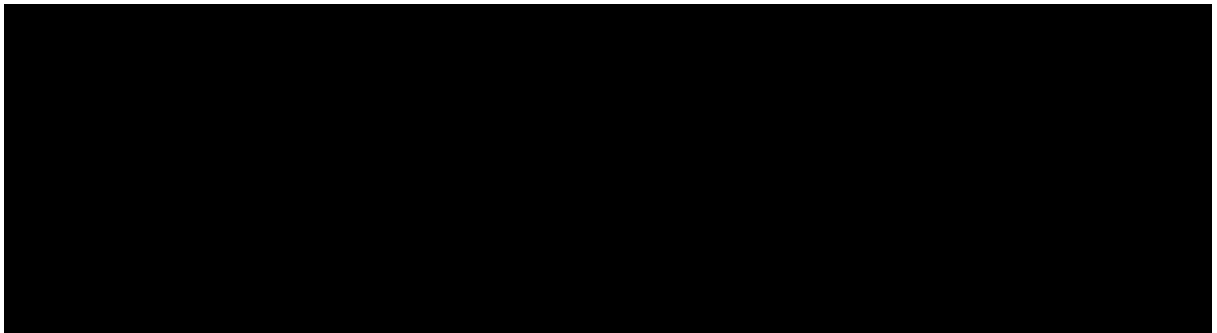
Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

PAR COURRIEL

Québec, le 8 octobre 2024

Monsieur Daniel Paré
Sous-ministre
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 14^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Cher collègue,



La présente correspondance vise à vous informer que le MCN réalisera le mandat d'audit gouvernemental sur la gouvernance et la gestion du projet SIFARH.

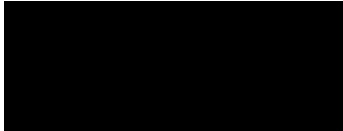
La collaboration du MSSS, de Santé Québec et des représentants des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) concernés est essentielle au bon déroulement de ce mandat. Il est donc proposé que les responsables de l'audit interne du MSSS ainsi que des intervenants concernés chez Santé Québec soient impliqués dans le déroulement du mandat. Ceux-ci agiront comme interlocuteurs principaux auprès de la Direction générale de l'audit, des enquêtes et de l'amélioration continue du MCN, laquelle est chargée de mener cet audit.

...2

Afin de rapidement entreprendre ce mandat, je vous remercie de désigner des représentants du MSSS, de Santé Québec et des CIUSSS concernés pour collaborer au mandat et fournir les renseignements qui seront requis par le MCN. Merci de transmettre leurs coordonnées par courriel à M^{me} Carole Bédard, directrice générale de l'audit, des enquêtes et de l'amélioration continue au MCN à dgaeac@mcn.gouv.qc.ca d'ici le 15 octobre 2024. Vos représentants peuvent également la contacter pour toute question relative à ce mandat.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre
et dirigeant principal de l'information,



Stéphane Le Bouyonnec

- c. c. M. Éric Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique
M^{me} Mylène Martel, sous-ministre adjointe au dirigeant principal de l'information et à la gouvernance, MCN
M^{me} Carole Bédard, directrice générale de l'audit, des enquêtes et de l'amélioration continue, MCN

De: _Boîte Sous-ministre de la Cybersécurité et du Numérique
Envoyé: 20 juin 2025 18:39
À: Geneviève Biron
Cc: Daniel Paré
Objet: Projet Système d'information en finances et approvisionnement (SIFA - 32099)
Pièces jointes: LE_SM_PDG_SIFA_VSG_Signé (32099).pdf

Bonjour,

Je vous invite à prendre connaissance de la correspondance que vous trouverez en pièce jointe.

Cordialement.

*Corinne Rieupet **pour***

Stéphane Le Bouyonnec

Sous-ministre et dirigeant principal de l'information
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

900, place D'Youville, 3^e étage, Québec (Québec) G1R 3P7

Tél. : 418 644-1030

Sous-ministre@mcn.gouv.qc.ca

Quebec.ca/gouv/ministere/cybersecurite-numerique



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

PAR COURRIEL

Québec, le 20 juin 2025

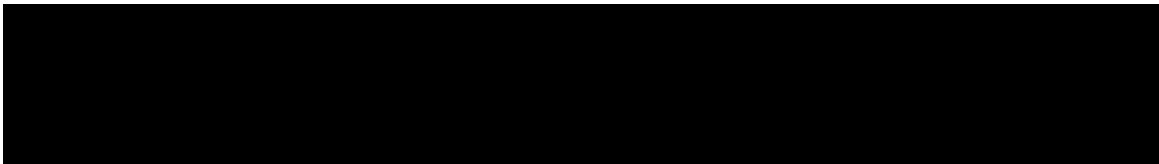
Madame Geneviève Biron
Présidente et Cheffe de la direction
Santé Québec
930, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 2L4

Madame la Présidente et Cheffe de la direction,

Le projet « Système d'information des finances, de l'approvisionnement et des ressources humaines » (SIFARH) a été autorisé le 31 mai 2022 par le Conseil du trésor au coût de 202 M\$ pour une durée de 48 mois. Ce projet se décline en deux volets, soit « Gestion financière et approvisionnement » et « Ressources humaines ». La dernière publication au Tableau de bord des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec (TBG), soit celle du 5 mars 2025, affichait un dépassement de coût de 112,9 % et un dépassement d'échéancier de 46,3 %.

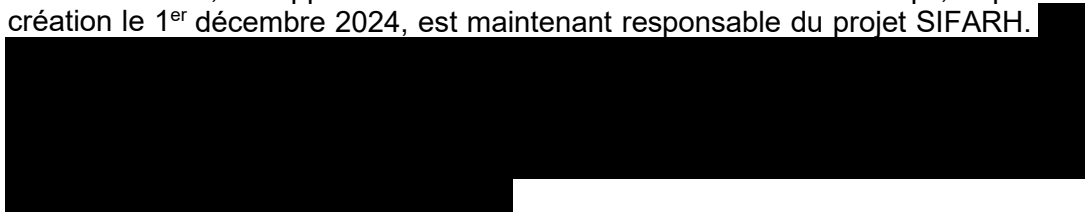
Avant la création de Santé Québec, le projet SIFARH était sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Le 26 juillet 2024, dans une correspondance transmise par le sous-ministre de la Cybersécurité et du Numérique et dirigeant principal de l'information au dirigeant de l'information du MSSS en poste à cette date, et pour laquelle le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux était en copie conforme, il y était rappelé, considérant que les paramètres initiaux du projet n'étaient pas respectés, qu'il serait nécessaire, en application de l'article 15 des Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles prises le 22 juin 2022 par le décret 1159-2022, d'obtenir une nouvelle autorisation du gouvernement, puisqu'un changement significatif à la portée et au coût du projet était observé. Cette lettre invitait également le MSSS à suspendre le projet d'ici là.

... 2

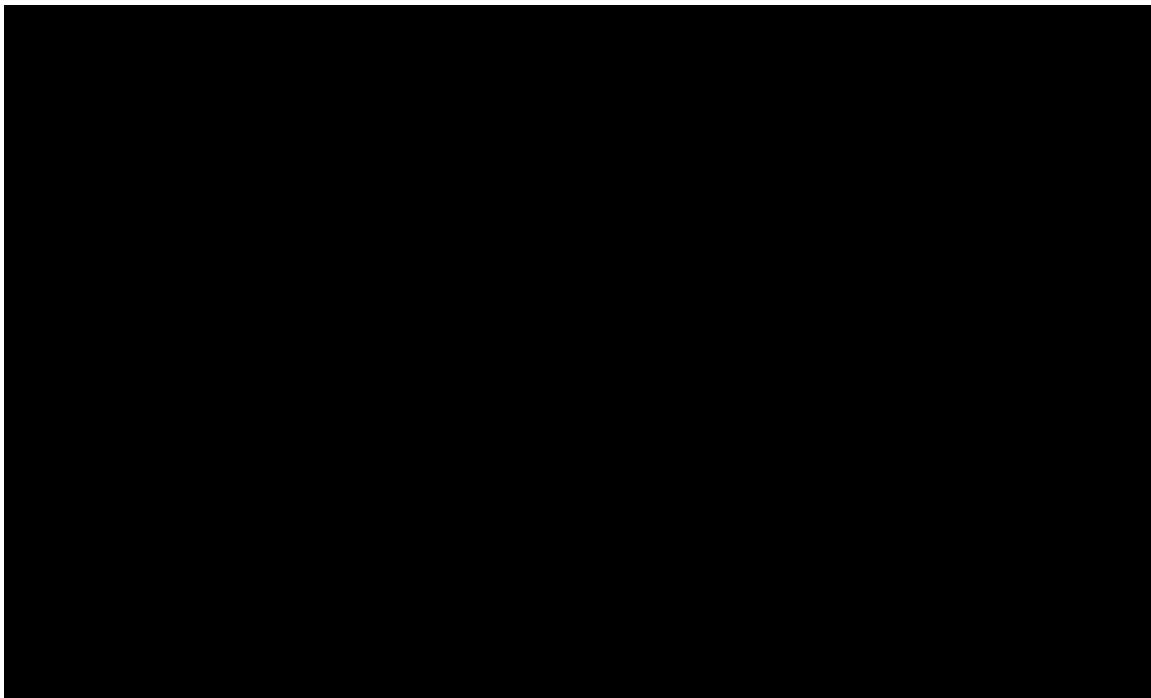


Le 8 octobre 2024, le sous-ministre de la Cybersécurité et du Numérique informait son homologue de la Santé et des Services sociaux que l'audit de performance serait réalisé par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) en vertu de l'article 22.2 de la LGRI.

En février 2025, le rapport d'audit a été transmis à Santé Québec qui, depuis sa création le 1^{er} décembre 2024, est maintenant responsable du projet SIFARH.



Le 3 juin dernier, Santé Québec a transmis au MCN une demande visant à obtenir, comme le prévoit l'article 8 des Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles, la recommandation du dirigeant principal de l'information pour le projet « Système d'information en finances et approvisionnement » (SIFA) qui serait autorisé en remplacement du projet SIFARH considérant les changements significatifs à la portée, aux coûts et à l'échéancier de ce dernier.



Bien qu'initialement il vous avait effectivement été demandé, considérant les changements importants aux paramètres du projet SIFARH, de déposer une nouvelle demande d'autorisation pour chacun des volets de ce projet, [REDACTED]

[REDACTED] il vous est réitéré d'annuler sans délai le projet SIFARH, comme recommandé initialement.

Pour toute question relative à ce dossier, vos collaborateurs sont invités à communiquer avec la sous-ministre adjointe au dirigeant principal de l'information et à la gouvernance, M^{me} Mylène Martel à l'adresse mylene.martel@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente et Cheffe de la direction, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre
et dirigeant principal de l'information,

[REDACTED]

Stéphane Le Bouyonnec

c. c. M. Daniel Paré, sous-ministre de la Santé et des Services sociaux
M^{me} Mylène Martel, sous-ministre adjointe au dirigeant principal de l'information
et à la gouvernance, MCN

De: _Boîte Sous-ministre de la Cybersécurité et du Numérique
Envoyé: 4 juillet 2025 15:55
À: Geneviève Biron
Cc: _Boîte Cabinet; Bédard, Carole; Martel, Mylène; Erika Bially; Daniel Paré
Objet: Projet « Système d'information en finances et approvisionnement » [REDACTED]
[REDACTED]
Pièces jointes: LE_SM_PDG_Rep_SIFA(32099).pdf

Bonjour,

Je vous invite à prendre connaissance de la correspondance que vous trouverez en pièce jointe.

Cordialement,

Corinne Rieupet **pour**

Stéphane Le Bouyonnec

Sous-ministre et dirigeant principal de l'information
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

900, place D'Youville, 3^e étage, Québec (Québec) G1R 3P7

Tél. : 418 644-1030

Sous-ministre@mcn.gouv.qc.ca

Quebec.ca/gouv/ministere/cybersecurite-numerique

Suivez le Ministère
sur les médias sociaux!



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.



PAR COURRIEL

Québec, le 4 juillet 2025

Madame Geneviève Biron
Présidente et Cheffe de la direction
Santé Québec
930, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 2L4

Objet : Projet « Système d'information en finances et approvisionnement » [REDACTED]
[REDACTED]

Madame la Présidente et Cheffe de la direction,

J'ai bien reçu votre réponse du 26 juin dernier par laquelle vous donniez suite à ma correspondance du 20 juin [REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED] À mon grand étonnement, vous m'informiez que dans le cadre de ce nouveau projet, vous n'aviez pas pris en considération le rapport d'audit sur le projet « Système d'information des finances, de l'approvisionnement et des ressources humaines » (SIFARH), lequel a été officiellement transmis, en version finale, au ministre de la Santé par le ministre de la Cybersécurité et du Numérique, le 10 mars 2025. [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Tout au long des travaux réalisés dans le cadre de cet audit, des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), M^{me} Anne DeBlois, directrice de l'audit, ainsi qu'un de ses conseillers M. Rivonjaka Aina, et de Santé Québec, M. Andres Quevedo Cruz, conseiller à la gouvernance, étaient présents, ou recevaient les invitations, pour participer aux différentes étapes.

...2

Ainsi, des représentants du MSSS et de Santé Québec ont assisté à la très grande majorité des entretiens; ils étaient conséquemment informés du contenu des échanges avec les personnes rencontrées. [REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED] Je vous rappelle que tous les projets qualifiés en ressources informationnelles qui doivent être autorisés par le Conseil du trésor ou le gouvernement doivent être accompagnés, comme le prévoit l'article 8 des [Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles](#), d'une recommandation du dirigeant principal de l'information et du ministre de la Santé [et des Services sociaux] pour les projets du portefeuille de ce ministre.

Le MCN ne remet pas en question la nécessité pour le réseau de la santé et des services sociaux de se doter d'un système de gestion administrative et est bien au fait des pénalités liées à l'arrêt de l'actuel contrat. Des discussions ont d'ailleurs été tenues entre des représentants de nos organisations pour proposer des solutions alternatives qui répondraient à vos besoins. [REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

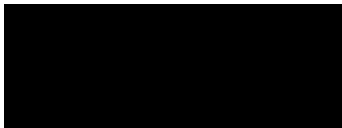
[REDACTED]



Soyez assurée que le MCN, tout comme vous, souhaite que la modernisation du réseau de la santé et des services sociaux se fasse avec succès, dans les meilleurs délais possibles, tout en s'assurant du respect des règles et lois en vigueur ainsi que des paramètres de projets autorisés.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente et Cheffe de la direction, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre
et dirigeant principal de l'information,



Stéphane Le Bouyonnec

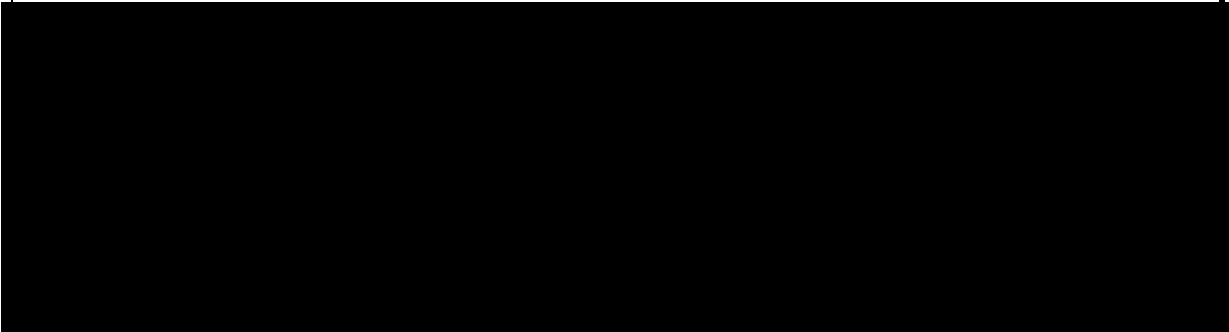
- c. c. M. Gilles Bélanger, ministre de la Cybersécurité et du Numérique
- M^{me} Carole Bédard, directrice générale de l'audit, des enquêtes et de l'amélioration continue, MCN
- M^{me} Mylène Martel, sous-ministre adjointe au dirigeant principal de l'information et à la gouvernance, MCN
- M. Daniel Paré, sous-ministre de la Santé et des Services sociaux
- M^{me} Érika Bially, vice-présidente des technologies de l'information, Santé Québec



OBJET : État des projets du portefeuille santé et services sociaux

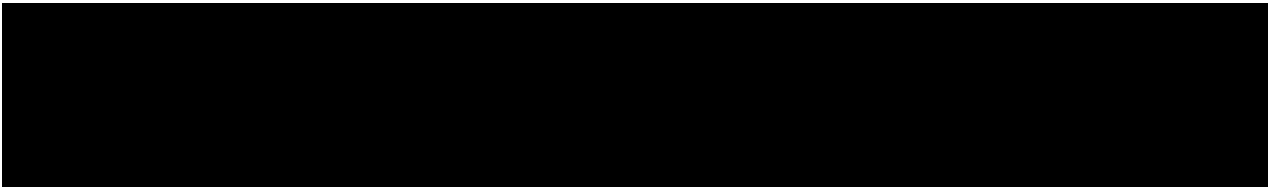
N° Ultima : 31652

RÉSUMÉ
Contexte / Analyse La présente note vise à transmettre un état de situation sur les projets du portefeuille de la santé et services sociaux afin de préparer la rencontre avec le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'avancement des projets de ce portefeuille.

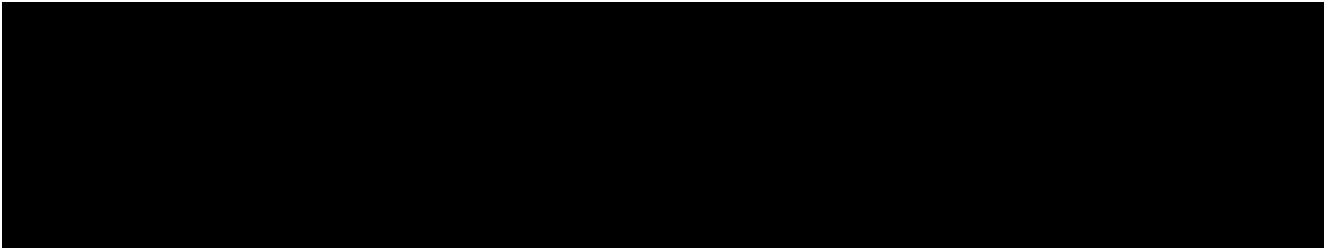


CONTEXTE

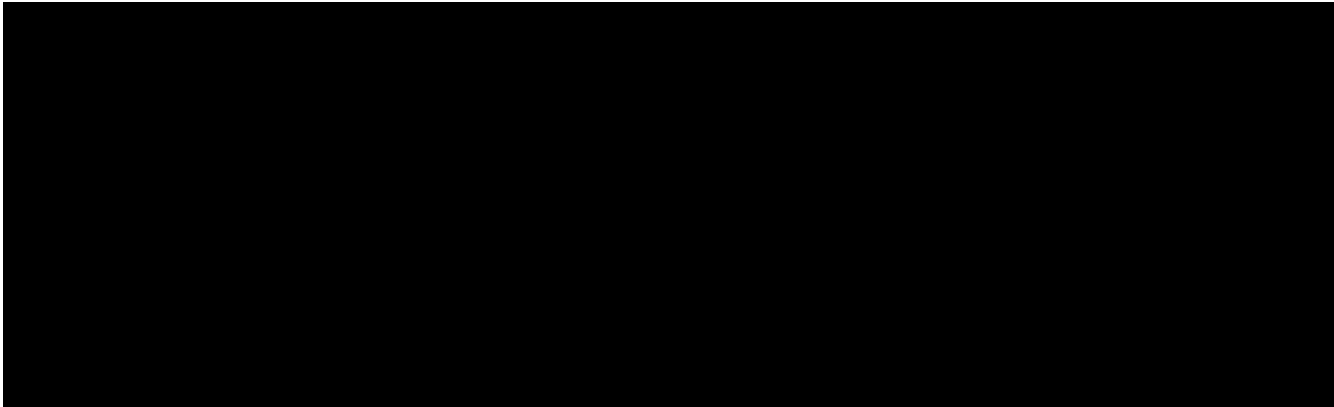
Le 26 juillet 2024, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) communiquait avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à propos de l'état d'avancement des projets en ressources informationnelles du portefeuille santé et services sociaux (PSSS).

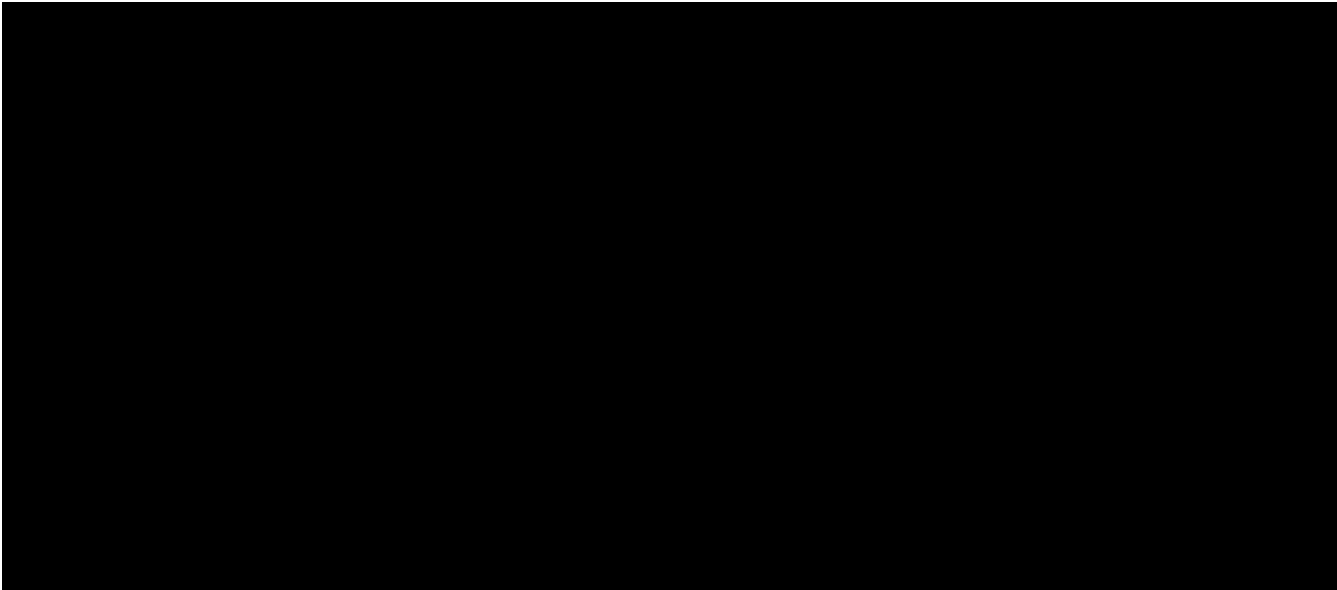


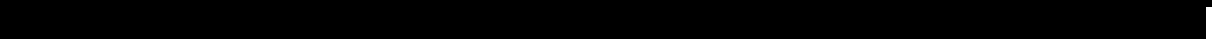
— En fonction des informations fournies verbalement par le MSSS, le projet SIFARH était en dépassement de coûts de plus de 100 %. Ainsi, le MSSS a été invité à suspendre ce projet et le MCN a requis des documents de planification et de suivi de ce projet.



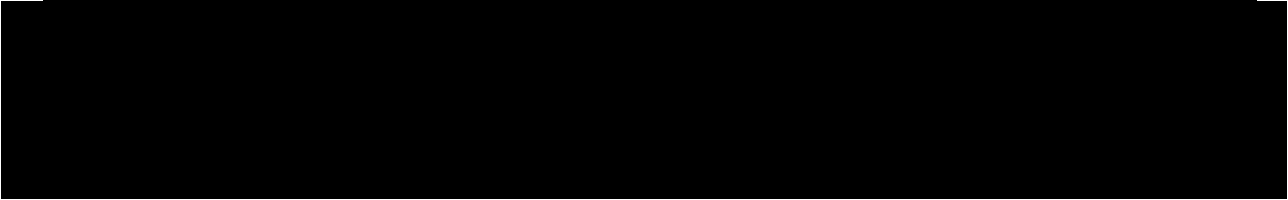
ANALYSE



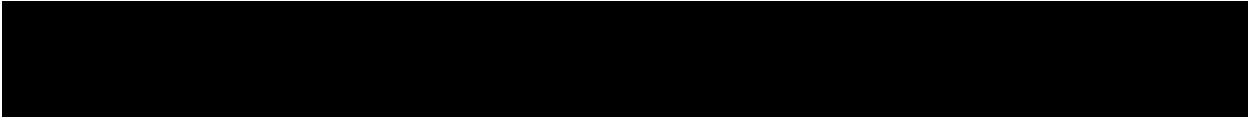
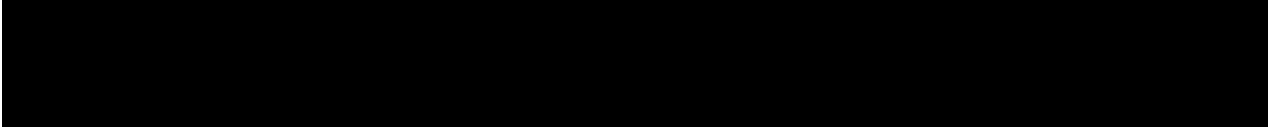


À noter que le dépassement de coût du projet SIFARH est de 228,0 M\$. 


État de santé des projets autorisés par le Conseil du trésor ou par le Conseil des ministres				
Nom du projet	Dépasse- ment de coûts	Dépasse- ment d'échéan- cier	Valeur du dépasse- ment de coûts	Valeur du dépasse- ment d'échéan- cier



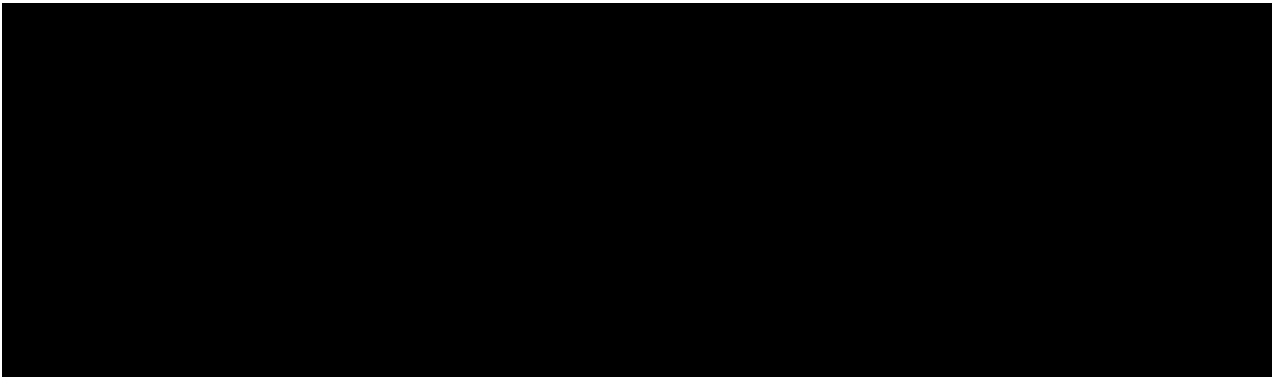
SIFARH	112,9 %	46,3 %	228,0 M\$	24 mois
--------	---------	--------	-----------	---------

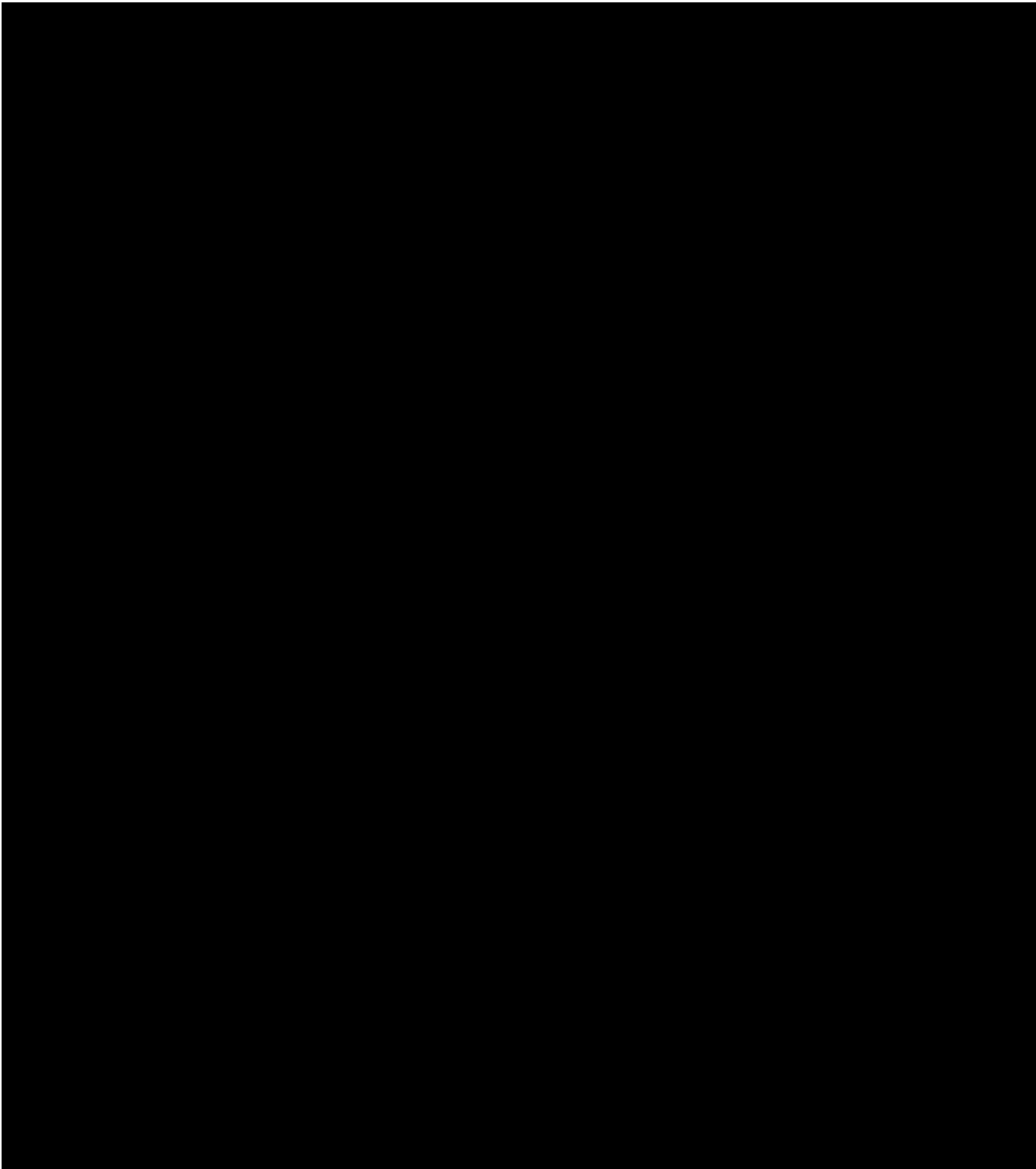


Projet SIFARH

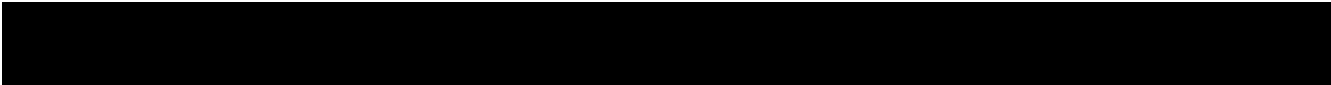
À la suite de l’analyse des documents de planification et de suivi du projet SIFARH transmis par le MSSS, des rencontres ont été tenues entre les deux ministères et Santé Québec pour faire état notamment :

- du non-respect des paramètres d’autorisation de ce projet, dont un dépassement de coûts important;
- des enjeux importants quant à sa planification et à son suivi;
- des modalités contractuelles du prestataire de services pour le volet « Gestion financière et approvisionnement ».





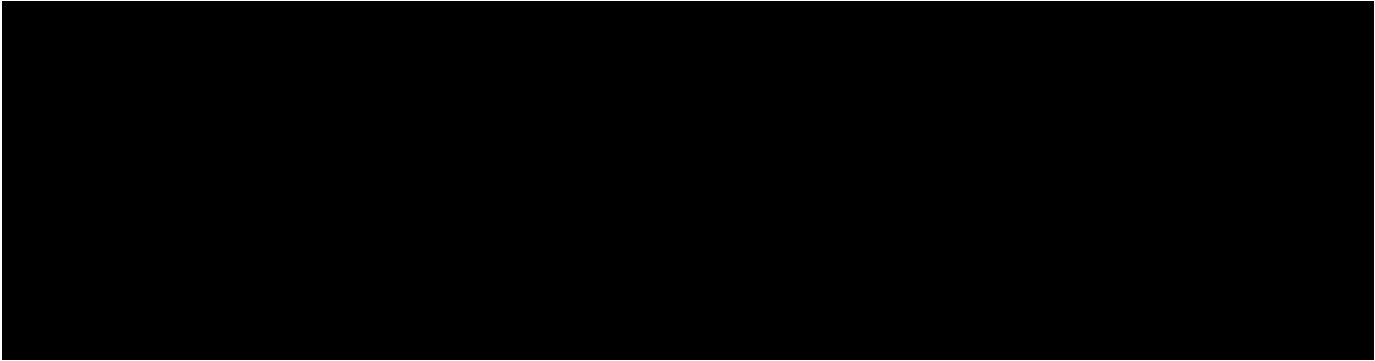
PROCHAINES ÉTAPES ET ÉCHÉANCIER



— Réalisation d’un audit du projet SIFARH.

CONSULTATION

Aucune.



OBJET : Gouvernance et gestion des projets en ressources informationnelles de Santé Québec

N° Ultima : 32141

RÉSUMÉ
Contexte / Analyse La présente note vise à transmettre un état de situation sur la gouvernance et la gestion des projets en ressources informationnelles de Santé Québec.

CONTEXTE

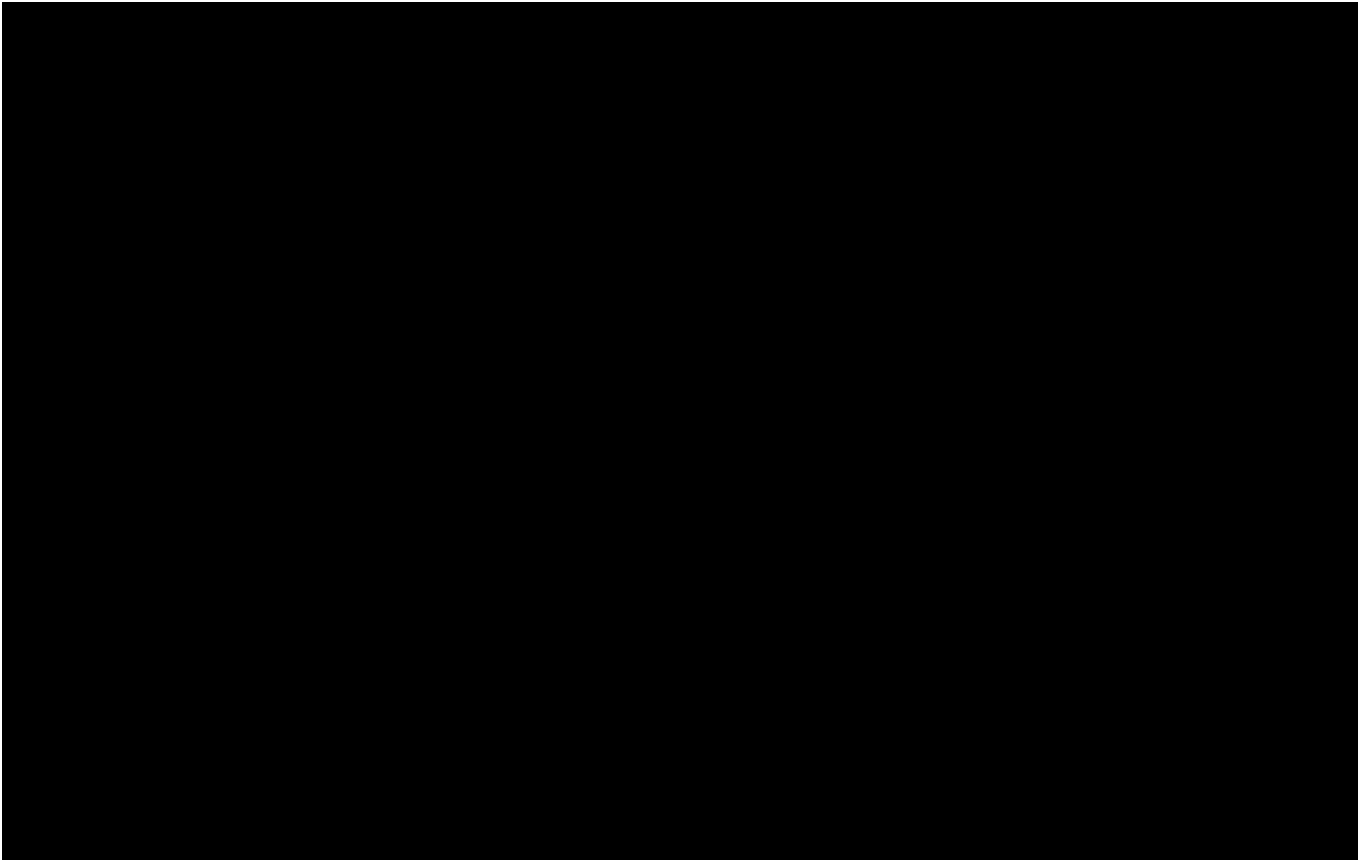
Le 26 juillet 2024, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) communiquait avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à propos de l'état d'avancement des projets en ressources informationnelles du portefeuille santé et services sociaux (PSSS), dont une grande majorité des projets a été transférée à Santé Québec lors de la création de cet organisme public le 1^{er} décembre 2024.

Au cours des 11 derniers mois, des travaux intensifs ont été réalisés avec le MSSS et ensuite Santé Québec afin d'assurer la conformité des projets de ce portefeuille, notamment relativement aux exigences de la Loi sur la gouvernance et la gestion des projets en ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI) et à celle de la Loi sur les infrastructures publiques (LIP).

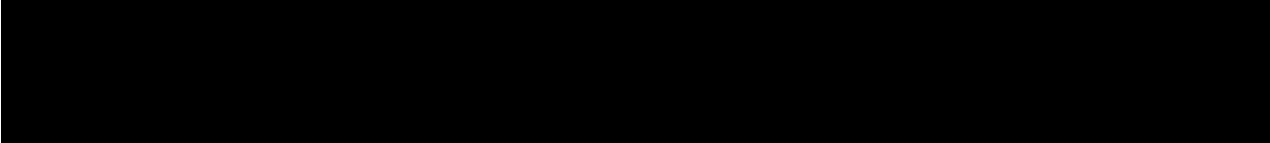
De juillet 2024 à octobre 2024, des analyses ont été effectuées concernant les projets en ressources informationnelles qualifiés en fonction des Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles (Règles) déterminées par le gouvernement en vertu de l'article 16.2 de la LGGRI.

Au cours de l'automne 2024, un audit gouvernemental a été mené sur le projet « Système d'information des finances, de l'approvisionnement et des ressources humaines » (SIFARH). Le rapport final de cet audit a été transmis au MSSS le 10 mars 2025.

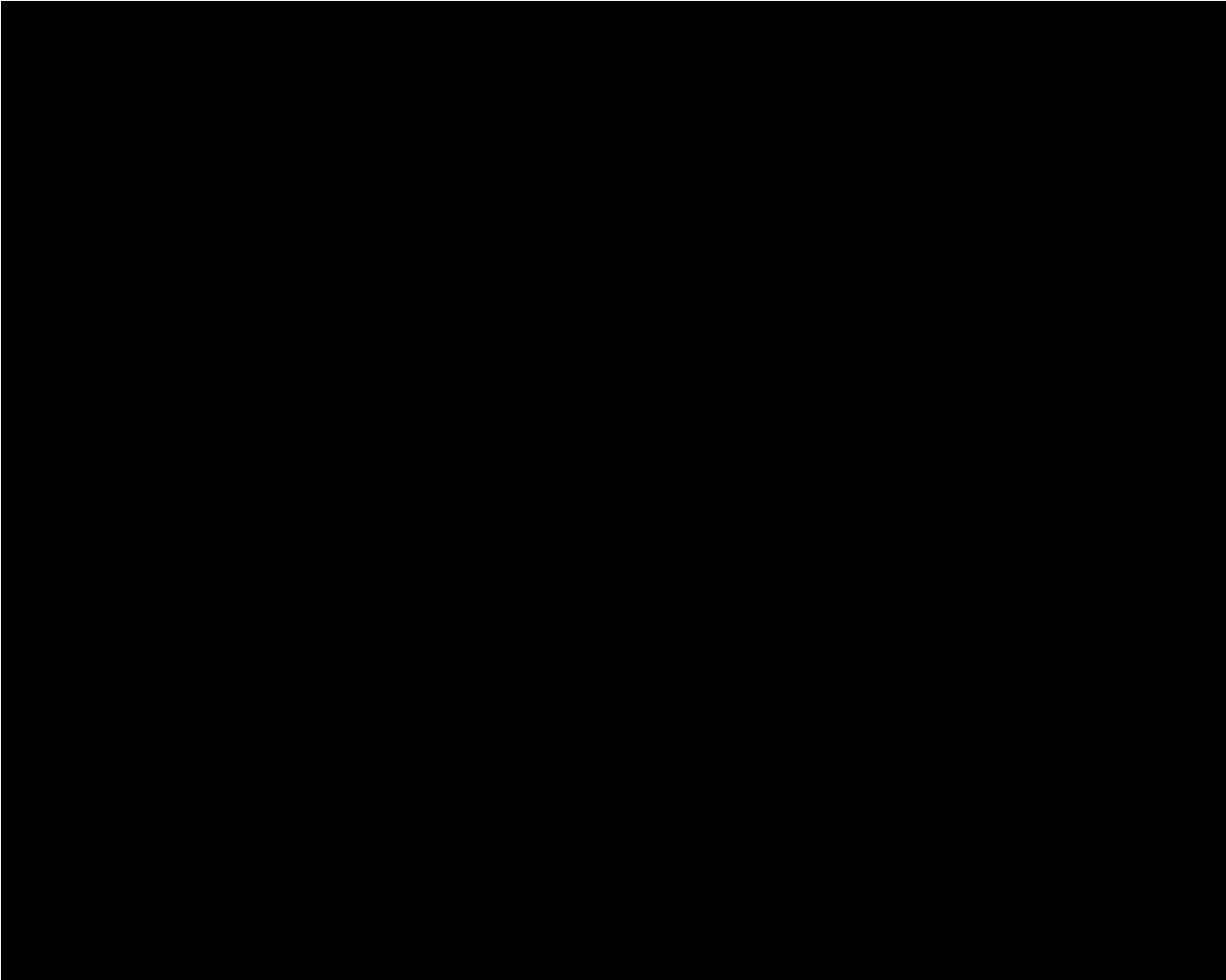
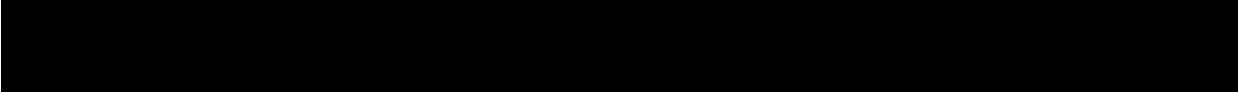
La présente note vise à transmettre un état de situation sur la gouvernance et la gestion des projets qualifiés en ressources informationnelles de Santé Québec.

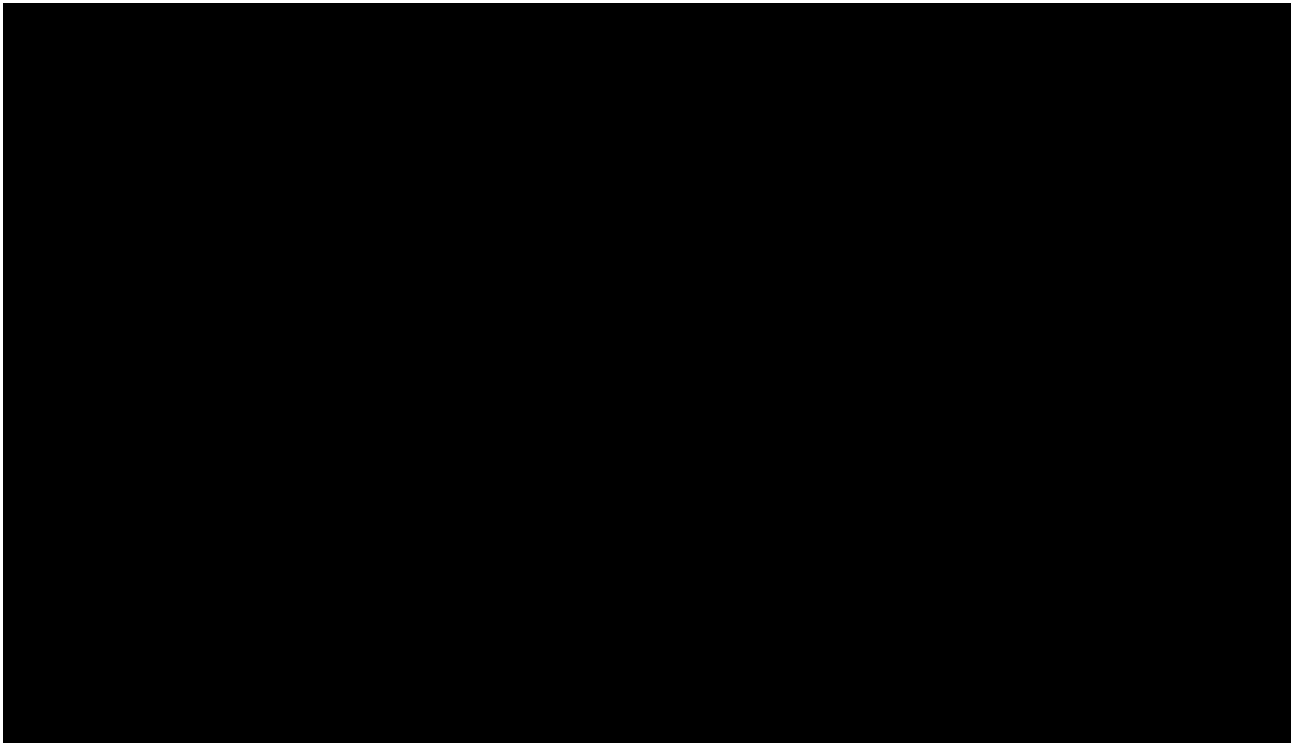


États de santé des projets qualifiés ciblés, autorisés par le Conseil du trésor ou par le Conseil des ministres, au 30 juin 2025				
Nom du projet	Dépassement de coûts	Dépassement d'échéancier	Valeur du dépassement de coûts	Valeur du dépassement d'échéancier



SIFARH	112,9 %	46,3 %	228,0 M\$ ²	24 mois
--------	---------	--------	------------------------	---------

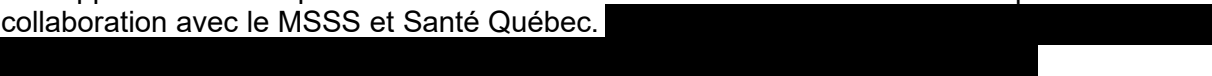




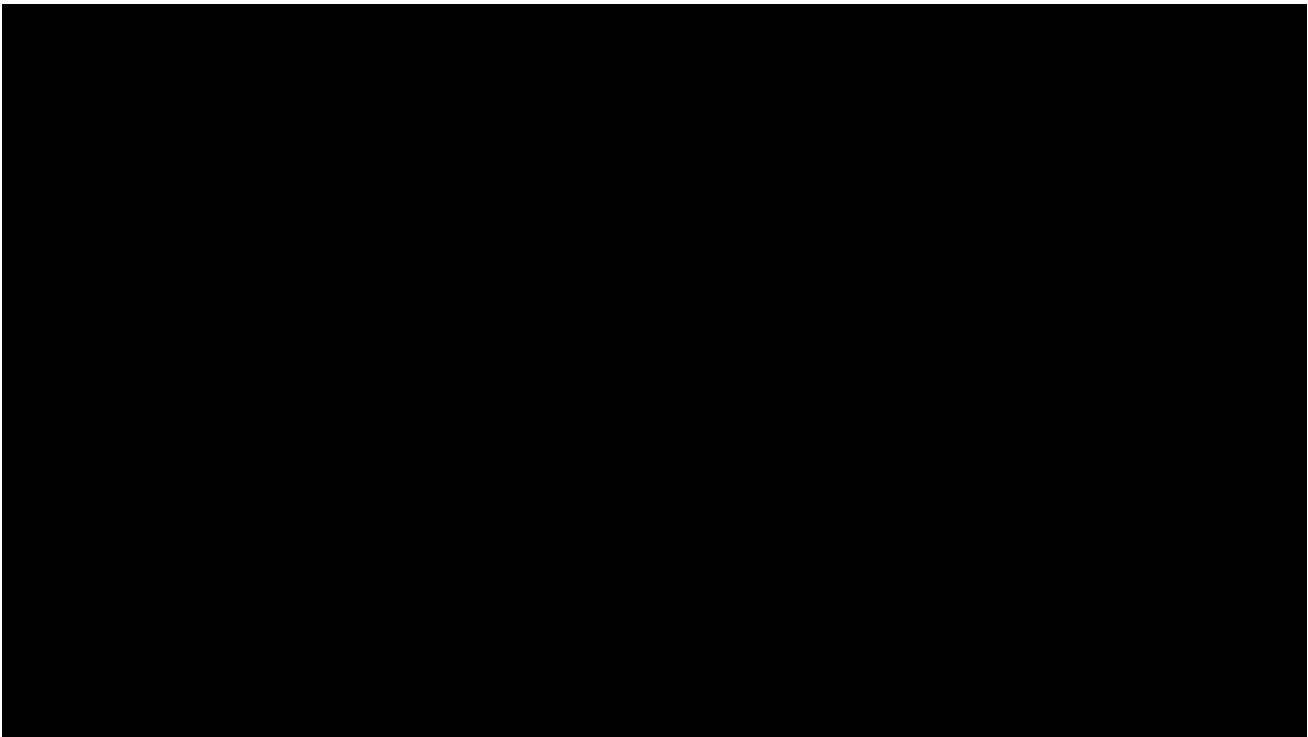
Projet SIFARH

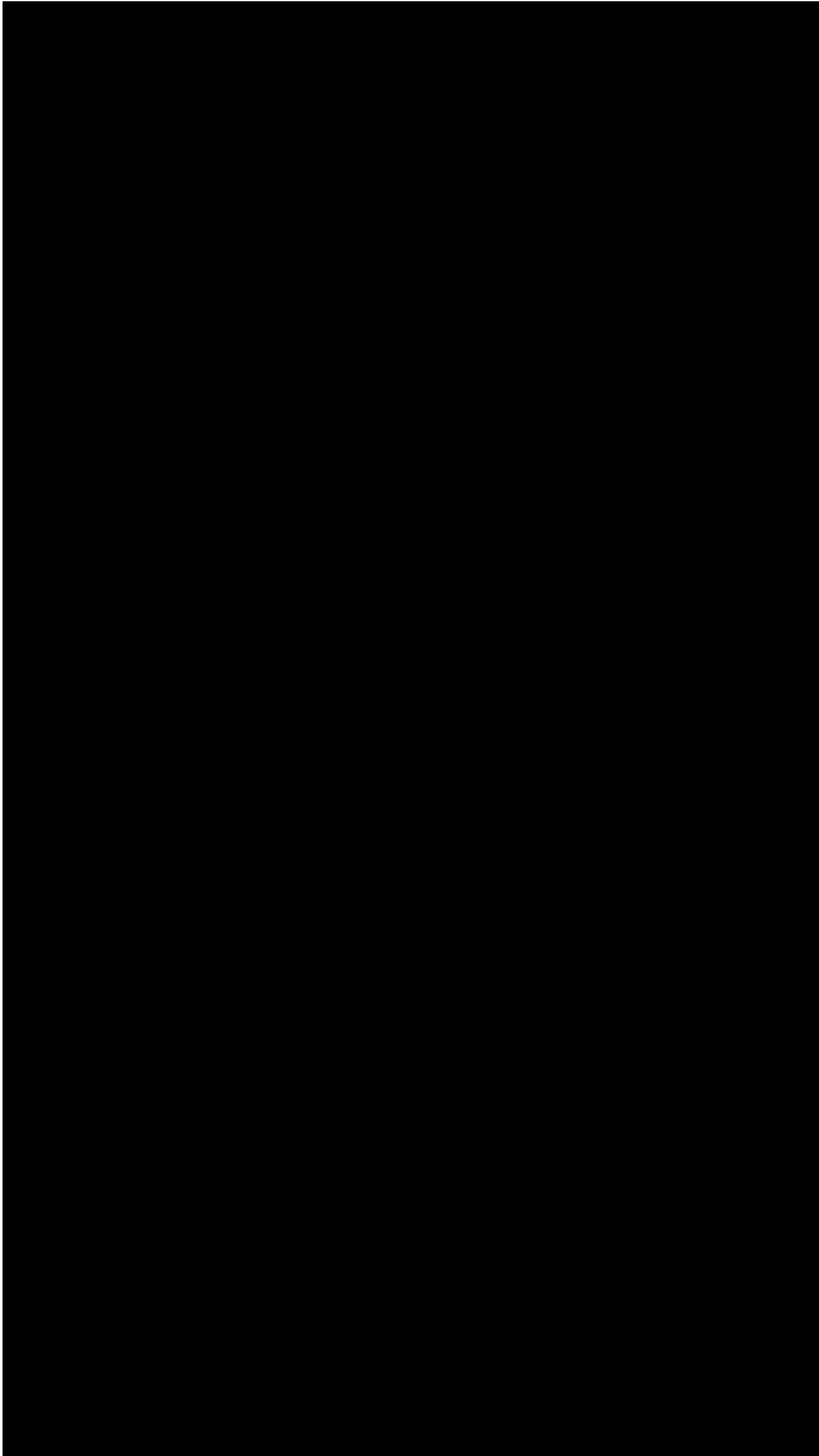
Le projet SIFARH a été autorisé par le Conseil du trésor le 31 mai 2022 avec un coût de 202,0 M\$, pour une durée de 48 mois (fin prévue le 31 mai 2026). Ce projet se décline en deux volets, soit « Gestion financière et approvisionnement » et « Ressources humaines ».

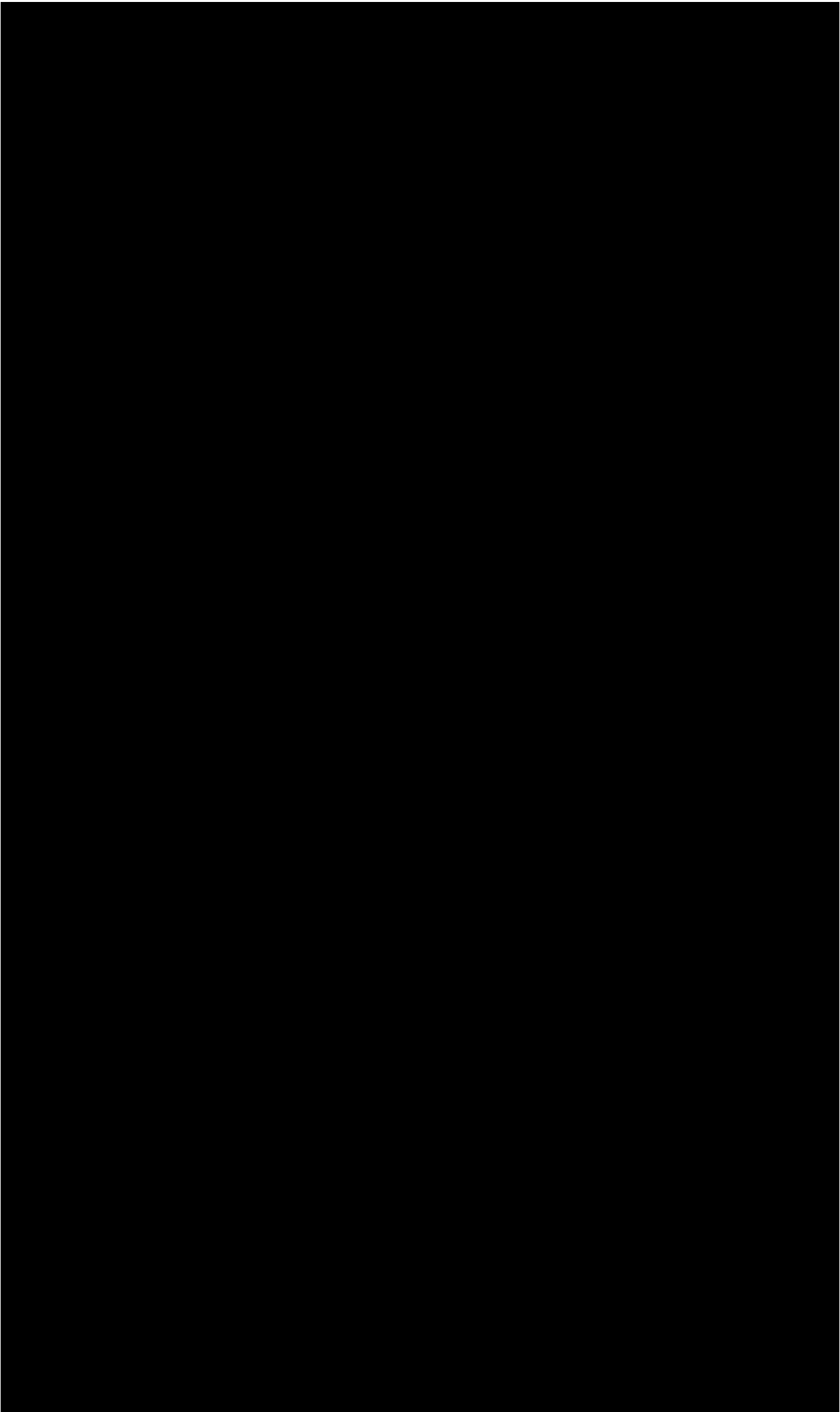
Un rapport d’audit de performance réalisé à l’automne 2024 et l’hiver 2025 par le MCN en collaboration avec le MSSS et Santé Québec.



Le 3 juin 2025, Santé Québec a transmis au MCN une demande de recommandation du DPI pour le projet « Système d’information en finances et approvisionnement » (SIFA), lequel correspond à une partie de la portée du projet SIFARH, en remplacement du projet SIFARH, considérant les changements significatifs relativement à la portée de ce projet et pour prendre en compte les dépassements de coûts et d’échéancier de ce dernier.







PROCHAINES ÉTAPES ET ÉCHÉANCIER

— Sans objet.

CONSULTATION

Aucune.

